



Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le 16 janvier 2014

DOSSIER DE PRESSE

Les décisions : pour une politique cohérente de gestion du risque d'érosion et de submersion marines

**Déplacement de Frédéric Cuvillier à Cayeux-sur-Mer
Le jeudi 16 janvier 2014**

Contact presse Philippe Martin :

01 40 81 78 31

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse Frédéric Cuvillier:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

www.developpement-durable.gouv.fr

En France, près d'un quart du littoral recule du fait de l'érosion côtière. Ce phénomène naturel peut être aggravé par les activités humaines et par les effets du changement climatique, notamment les tempêtes, et peut avoir un impact important pour la sécurité des personnes et des biens. Par ailleurs, les événements climatiques exceptionnels, associés à des coefficients de marée importants, peuvent entraîner l'inondation du littoral par submersion marine.



L'Etat et les collectivités locales du littoral doivent, au-delà des choix d'urbanisme et d'aménagement adaptés et cohérents, prévoir sur le long terme les conséquences des choix relatifs à la protection du littoral et de ses usages, et son adaptation aux phénomènes naturels.

DES DECISIONS

Le constat est connu. Il faut donc maintenant agir de façon efficace et cohérente. **Philippe Martin et Frédéric Cuvillier annoncent deux mesures pour mieux adapter l'action de l'Etat.**

1. Afin d'identifier les secteurs où l'érosion est forte, nécessitant d'être intégrés en priorité dans les politiques publiques et ainsi hiérarchiser l'engagement de finances publiques en matière de travaux et d'aménagements, **une méthode pour construire des indicateurs nationaux homogènes sera déterminée en 2014**, permettant de suivre l'évolution du trait de côte ; sur cette base, **il sera produit d'ici la fin de l'année une première cartographie à l'échelle nationale de l'aléa d'érosion côtière**, afin de permettre une bonne connaissance des aléas et du fonctionnement des écosystèmes côtiers dans leur état actuel, avec une prévision de leur évolution à 10, 40 et 90 ans.
2. **Afin d'améliorer la prévention des risques littoraux, il est nécessaire de favoriser la cohérence et la coordination entre lutte contre l'érosion et prévention de la submersion.** Pour cela, un programme particulier dédié au littoral proposant **une gestion intégrée des risques littoraux** (inondations, submersions marines et estuariennes, érosion...) est défini. Un certain nombre d'actions communes ont été identifiées pour faire avancer les objectifs suivants :
 - mieux intégrer les risques naturels dans une dynamique de recomposition spatiale des territoires littoraux : il est nécessaire de planifier maintenant et de préparer les acteurs à la mise en œuvre de la relocalisation à long terme des activités et des biens exposés aux risques littoraux, en fonction des enjeux et de l'importance de l'érosion
 - n'envisager les opérations de protection artificialisant fortement le trait de côte que dans des secteurs à très forte densité ou d'intérêt stratégique national et les concevoir de façon à permettre à plus long terme un déplacement des activités et des biens
 - assurer une prise en compte conjointe des aléas submersion et érosion dans les plans de prévention des risques littoraux
 - restaurer le fonctionnement des écosystèmes littoraux (zones humides, cordons dunaires, mangroves, récifs coralliens...) pour leur rôle en faveur de la protection du littoral car ils constituent des espaces de dissipation de l'énergie de la mer et contribuent à limiter l'impact de l'érosion côtière sur les activités et les biens.

Contact presse de Philippe Martin :

01 40 81 78 31

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse de Frédéric Cuvillier

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr

Erosion marine : le constat



Environ un quart des côtes françaises métropolitaines recule, alors que seulement un dixième gagne des terres en mer par sédimentation. Ces proportions ont peu varié depuis vingt ans et toutes les côtes françaises sont concernées. La mobilité des côtes est un phénomène naturel qui se produit sous l'influence des vagues, du vent, des courants, du gel, de la pluie et de la nature des côtes. Elle peut cependant être modifiée par les activités humaines. Les ports et les différents ouvrages du front de mer perturbent les courants et les transports de sédiments. Par ailleurs, les nombreux barrages édifiés sur les cours d'eau limitent les apports de sables et graviers d'origine tellurique.

Selon sa nature, le littoral évolue différemment : l'érosion est plus fréquente en zone sableuse qu'en zone rocheuse.

Données clés sur l'érosion marine

- les côtes de métropole représentent **7124 km linéaires**
- **24% de ce littoral métropolitain recule** du fait de l'érosion marine, **soit 1720 km**
- **48% des côtes sableuses reculent, soit 1150 km.** Cela représente les deux tiers de l'ensemble des côtes en recul.
- les littoraux rocheux sont plus stables et moins attaqués par la mer, mais les roches sédimentaires, dont les falaises calcaires, font exception et sont souvent soumises à l'érosion.
- à l'inverse, les deux tiers des côtes vaseuses – baies, estuaires et marais littoraux – sont en « engraissement », soit 370 km de côtes.
- **Les ouvrages de protection des côtes contre la mer sont présents sur 150 km de côtes**
- les zones portuaires, les digues et remblais fixent le trait de côte, qui n'est plus soumis à l'érosion naturelle.

La part du littoral naturel en recul est très variable sur le littoral métropolitain. Elle est faible (<10%) en Corse et en Ile-et-Vilaine. Elle est par contre très forte (>70%) dans le Pas-de-Calais, en Seine-Maritime, dans le Calvados et dans le Gard.

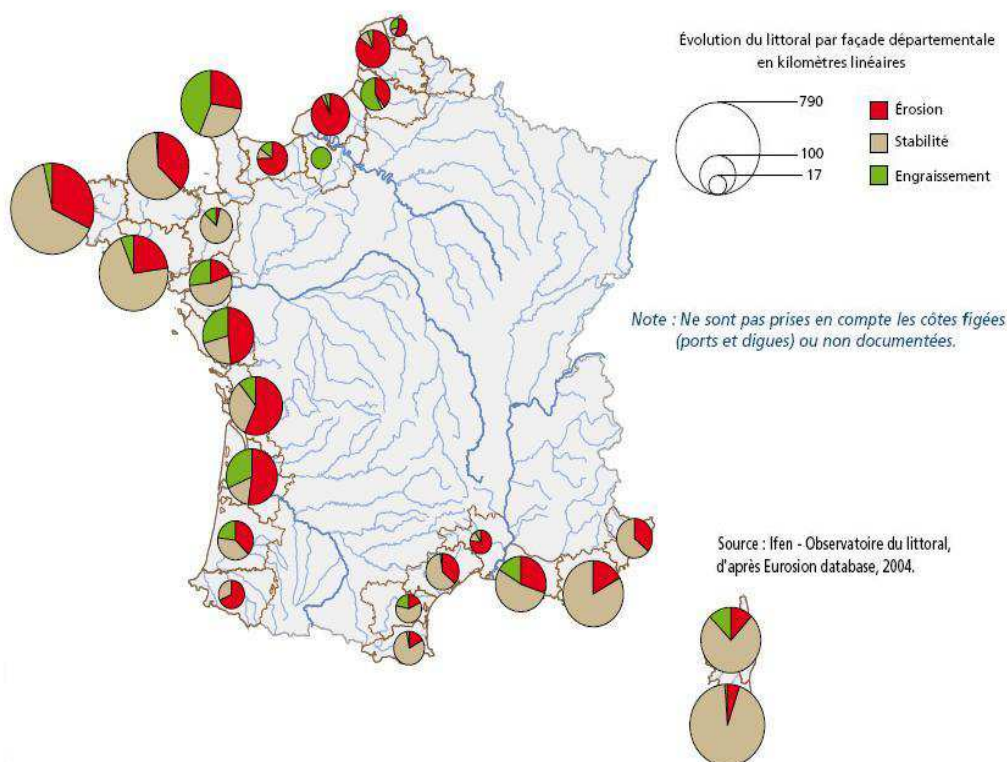
Les zones urbanisées (tissu urbain, zones industrielles et commerciales, ports et voies de communication) représentent 23% des terres situées à moins de 50m des côtes en recul, soit près de 10 000 ha.

Les experts s'attendent à une hausse du niveau de la mer. Cette hausse sera vraisemblablement accompagnée de tempêtes plus fortes et plus fréquentes. Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer va augmenter les risques de submersion des zones littorales basses et pourrait fragiliser de nombreuses digues et ainsi submerger les polders arrière-littoraux. Les phénomènes d'érosion observés actuellement sur le trait de côte métropolitain vont se renforcer dans les décennies à venir, sous l'influence du réchauffement de la basse atmosphère terrestre. Une meilleure compréhension des phénomènes à l'œuvre, leur anticipation le plus en amont possible et une gestion souple des milieux naturels afin de leur permettre d'accompagner les changements sont les éléments d'une nouvelle culture de la gestion du trait de côte.



Evolution globale du littoral français, en proportion de linéaire concerné par l'érosion (métropole)

Tendances d'évolution (Absence de données sur 22,7 % des côtes) : 43,6 % stables, 24,2 % en érosion, 9,5 % en accrétion



Sur les 24 % du territoire en érosion, les sols situés à moins de 250 mètres sont :

- à **25,9% des sols urbanisés ou artificialisés** : tissu urbain, zones industrielles et commerciales, voies de communication et chantiers, décharges, etc.
- à **25,6% des terres agricoles ou arables**
- à **48,5% des zones naturelles** qui peuvent être de grande importance écologique et/ou touristique

Contact presse de Philippe Martin :

01 40 81 78 31

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse de Frédéric Cuvillier

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr